

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19319**

Intitulé

TP : Titre professionnel Chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP).) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232p Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros-oeuvre

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment seconde le responsable d'une entreprise sur les aspects techniques, organisationnels et commerciaux, le conseil client et la réalisation des travaux de rénovation d'un bâtiment.

Il opère sur plusieurs petits chantiers de travaux de rénovation énergétique de bâtiments qui peuvent être réalisés en lots séparés, en entreprise générale ou en groupement d'entreprises. Ces chantiers sont principalement de type pavillonnaire pour des particuliers.

Il intervient en amont dès la prise de contact avec le client. Il est responsable de l'exploitation du diagnostic de performance énergétique, de l'étude de l'offre globale, de l'organisation et du suivi qualitatif du chantier, et assure le contrôle de la bonne exécution des travaux.

Plus précisément, il réalise le diagnostic du bâtiment, étudie les solutions techniques les plus pertinentes, conseille et oriente la clientèle, accompagne le maître d'ouvrage sur les plans administratifs et financiers, coordonne et suit qualitativement les travaux de rénovation.

C'est un professionnel capable de traiter la chaîne « analyse, conception et mise en œuvre ».

Ses principaux interlocuteurs sont le client, les cabinets d'architectes, les bureaux d'études techniques, les bureaux de contrôle, de santé-sécurité et de coordination, les services des réseaux publics et ceux chargés de délivrer les autorisations administratives, les organismes financiers, les fournisseurs, les sous-traitants et le personnel d'exécution.

L'emploi se déroule en partie sur les lieux de la construction pour réaliser des relevés, des diagnostics, des réunions de chantier, le suivi des travaux, les tests d'étanchéité à l'air, et en partie dans les locaux de l'entreprise pour l'analyse et le complément d'enquêtes, les mises au propre lors de la définition du projet, la création de documents d'étude, de gestion technique, administrative et financière, de pièces contractuelles, des plannings, des tableaux de contrôle et de suivi ainsi que des rapports de chantier.

Des déplacements sont nécessaires soit sur le lieu du projet avec ou sans le client et partenaires externes pour l'état des lieux, soit chez les partenaires externes et services publics pour recherche de documents.

1. Etudier un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment

Identifier les causes de déperdition énergétique d'un bâtiment.

Examiner et optimiser les techniques d'amélioration énergétique d'un bâtiment.

Estimer les travaux d'amélioration énergétique d'un bâtiment et le bénéfice client.

2. Conseiller le client sur un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment

Proposer et conseiller des solutions pour la rénovation énergétique d'un bâtiment.

Conseiller sur les aides financières et fiscales liées aux travaux d'amélioration énergétique d'un bâtiment.

Rédiger la notice descriptive d'un projet de rénovation énergétique de bâtiment.

3. Préparer et suivre la réalisation de travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment

Analyser et exploiter le dossier technique en vue de la mise en œuvre de la rénovation énergétique d'un bâtiment.

Préparer et organiser un chantier à faibles nuisances pour la rénovation énergétique d'un bâtiment.

Suivre la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment en tous corps d'état.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les petites et moyennes entreprises générales qui réalisent des réhabilitations de bâtiments.

La maîtrise d'ouvrage institutionnelle comme les services techniques des collectivités territoriales dans le cadre des marchés publics et la promotion immobilière ayant la gestion d'un parc de bâtiments existants.

Les bureaux d'études spécialisés tels que les thermiciens ou les diagnostiqueurs immobiliers.

La maîtrise d'œuvre telle que les cabinets d'architectes.

Technicien-conseil ou chargé d'affaires en rénovation énergétique de bâtiments au sein d'entreprises générales, ou dans un réseau d'artisans, ou auprès de maîtres d'œuvre.

Coordonnateur de projet de rénovation énergétique de bâtiments au sein de bureaux d'études spécialisés dans la rénovation énergétique, ou dans un réseau d'artisans, ou auprès de maîtres d'œuvre.

Technico-commercial en rénovation énergétique des bâtiments dans les entreprises spécialisées en écoconstruction, ou chez les fournisseurs et fabricants d'équipements, ou négociants de matériaux.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1108 : Métier de la construction

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :**

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 19319 - Etudier un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment	Identifier les causes de déperdition énergétique d'un bâtiment. Examiner et optimiser les techniques d'amélioration énergétique d'un bâtiment. Estimer les travaux d'amélioration énergétique d'un bâtiment et le bénéfice client.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 19319 - Conseiller le client sur un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment	Proposer et conseiller des solutions pour la rénovation énergétique d'un bâtiment. Conseiller sur les aides financières et fiscales liées aux travaux d'amélioration énergétique d'un bâtiment. Rédiger la notice descriptive d'un projet de rénovation énergétique de bâtiment.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 19319 - Préparer et suivre la réalisation de travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment	Analyser et exploiter le dossier technique en vue de la mise en œuvre de la rénovation énergétique d'un bâtiment. Préparer et organiser un chantier à faibles nuisances pour la rénovation énergétique d'un bâtiment. Suivre la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment en tous corps d'état.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 août 2014 paru au JO du 26 août 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :